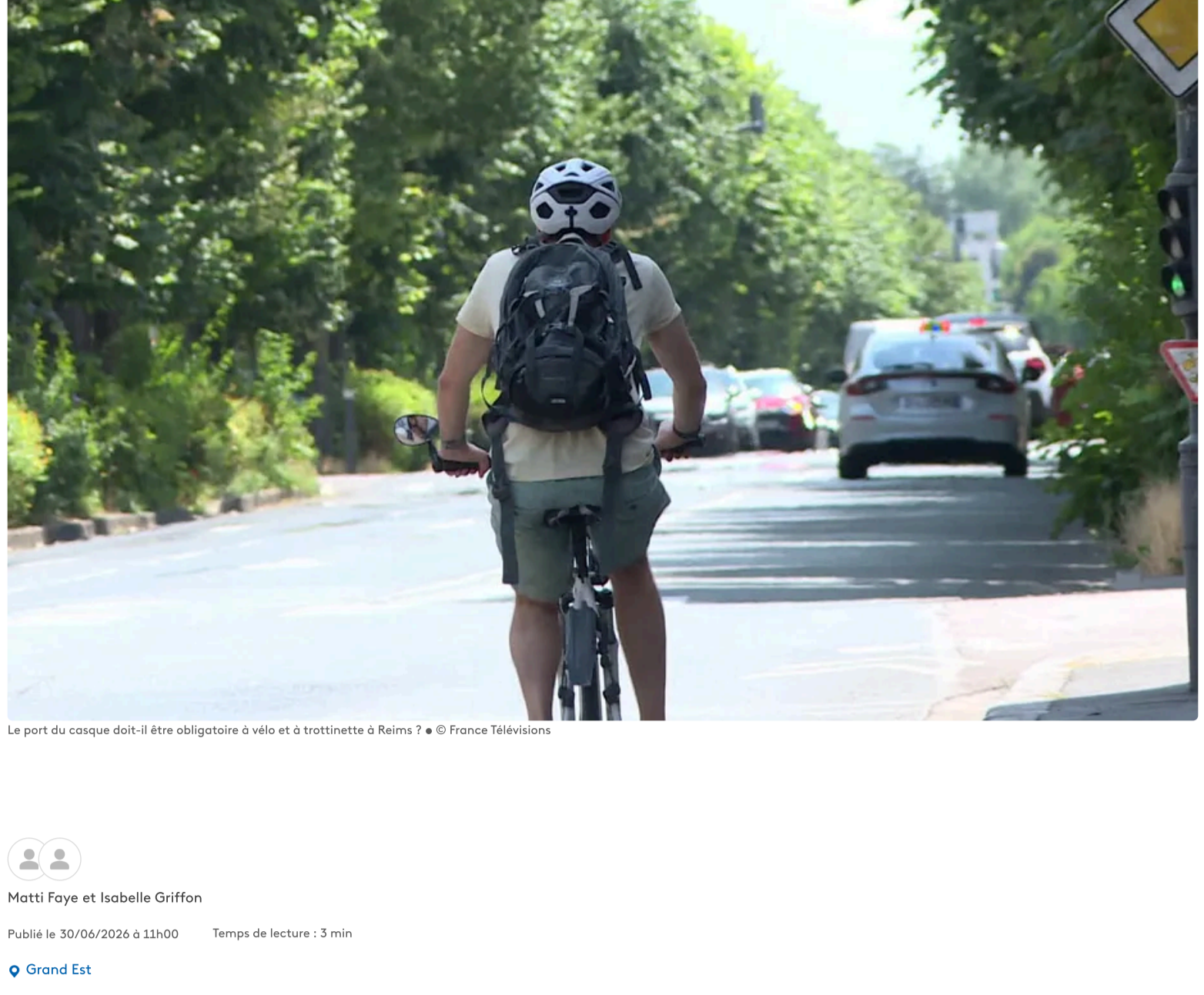


Pourquoi cette association de cyclistes n'est pas favorable au port du casque obligatoire



Le port du casque doit-il être obligatoire à vélo et à trottinette à Reims ? • © France Télévisions

Matti Faye et Isabelle Griffon

Publié le 30/06/2026 à 11h00 Temps de lecture : 3 min

Grand Est

copier le lien Ajouter comme source préférée

Le port du casque à vélo ou à trottinette sera-t-il bientôt obligatoire à Reims ? C'est ce que souhaite le maire, Arnaud Robinet, qui avance des raisons de sécurité. L'association de cyclistes Vél'oxygène, elle, s'oppose à une telle mesure et nous explique pourquoi.

À trottinette ou à vélo, nombreux sont les usagers à rouler sans casque dans les rues de Reims (Marne). Il faut dire que rien ne les y contraint pour le moment. La loi rend obligatoire le port du casque que pour les jeunes cyclistes de moins de 12 ans ou pour les utilisateurs de speed-bike, des équipements qui vont jusqu'à 45 km/h et qui doivent respecter la réglementation qui s'applique aux cyclomoteurs (plaque d'immatriculation, assurance, casque homologué...)

Fin mai, un jeune de 17 ans a perdu la vie après un accident de trottinette avenue Jean-Jaurès à Reims. Un drame que le maire (Horizons), Arnaud Robinet, a évoqué lors du récent conseil municipal, le 22 juin.

Le maire veut obliger au port du casque

L'élu souhaite désormais rendre le port du casque obligatoire. "Normalement, il est de la responsabilité de chacun de se protéger, mais force est de constater que certains ne le font pas, à indiqué en séance celui qui a été réélu en mars pour un troisième mandat. Malheureusement, on va être obligé de passer par un arrêté. Tout cycliste, mais également toute personne se déplaçant en trottinette sans casque, pourra faire l'objet d'une verbalisation."

L'association Vél'oxygène, qui promeut le développement du vélo à Reims, recommande le port du casque mais s'oppose à un arrêté qui le rendrait obligatoire. "On peut regarder ce qui s'est passé en Australie. Ils ont mis du casque obligatoire pour les cyclistes. Ce qui a eu pour effet une diminution du nombre de cyclistes de 30 à 40% en fonction de l'endroit où ils habitaient. Mais le nombre d'accidents n'a pas diminué. Ce qui montre bien que c'est une mesure inefficace pour protéger les cyclistes", pointe Damien Malézet, porte-parole de l'association Vél'oxygène.

Nous sommes pour le port du casque à vélo, mais nous sommes défavorables à l'obligation du port du casque.

Damien Malézet, porte-parole de Vél'oxygène

"Aux Pays-Bas, le nombre de cyclistes est largement supérieur à ce qu'il est en France. Mais le taux de cyclistes casqués est très faible, c'est le cas d'un pour cent d'entre eux. Et c'est le pays où il y a le moins d'accidents parmi les cyclistes, note Damien Malézet. La raison est simple : ce n'est pas le casque, ce sont les infrastructures. Dans ce pays, les infrastructures cyclables sont développées et c'est là où ça se passe le mieux pour les cyclistes."

Vél'oxygène craint que cette mesure, si elle est mise en place, brise la dynamique cycliste à Reims. "Depuis le Covid, tous les ans on a entre 10 et 20 % d'augmentation du nombre de cyclistes. Rendre le casque obligatoire va faire chuter le nombre de cyclistes et cela ne va pas les protéger."

Une telle mesure compliquerait également grandement l'utilisation des vélos en libre-service Zebullo, déployés par Champagne Parc Auto, société dont la ville de Reims et le Grand Reims sont les principaux actionnaires.

Selon l'adjoint au maire en charge de la sécurité, Olivier Dupéron, l'arrêté ne concernera pas tous les cyclistes, mais seulement ceux roulant avec un vélo à assistance électrique.

Une réflexion nationale en cours

Tout récemment la question du casque s'est invitée au Sénat. Lors des questions orales du 16 juin dernier, le sénateur de la Somme Stéphane Demilly (Union centriste) a interrogé le gouvernement sur le port à trottinette. Certaines villes ont déjà pris des arrêtés similaires à celui envisagé à Reims, d'autres n'ont pas fait ce choix. "Résultat, d'une ville à l'autre, les règles changent. Les usagers ne s'y retrouvent plus, les forces de l'ordre non plus", a-t-il indiqué. Il a appelé à une "harmonisation nationale des règles applicables".

En réponse, la ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur, chargée de la citoyenneté, Marie-Pierre Vedrenne, lui a précisé avoir "demandé à la délégation à la sécurité routière de mener des réflexions visant à rendre le [port du casque] obligatoire, en toutes circonstances et sur l'ensemble du territoire, pour les trottinettes, mais aussi pour les cyclistes."

Cet article vous a intéressé ? Partagez-le

copier le lien

Vous pouvez désormais afficher en priorité les articles de France 3 régions dans vos résultats de recherche Google.

Ajouter comme source préférée

Mes newsletters

Recevez tous les jours dans votre boîte mail les principales infos de France 3 Régions.

choisir ma newsletter

Sur le même sujet

Vélos électriques en libre-service Zébullo à Reims : les inscriptions et locations en hausse, cinq nouvelles stations à venir



Mort d'un adolescent de 17 ans dans un accident de trottinette électrique



Les JT - Grand Est

Voir les replays

Les vidéos du moment

Grid of video thumbnails with titles and durations.

Ce n'est pas votre région ? changer de région

Voir l'actualité de toutes les régions

Tous les jours, recevez l'actualité régionale par newsletter : choisir une région

votre adresse e-mail s'inscrire

France Télévisions utilise votre adresse e-mail pour vous envoyer la newsletter régionale. Vous pouvez vous en désinscrire à tout moment via le lien en bas de ces newsletters. Notre politique de confidentialité

voir nos archives plan du site mentions légales gérer mes traceurs

Droits de reproduction et de diffusion réservés ©2026 France TV

le live direct tv direct radio

Retrouvez aussi La météo Les jeux

Politique de confidentialité CGU et mentions légales Index Qui sommes-nous ? Nous contacter Accessibilité (partiellement conforme) Charte déontologique Assistant vocal Devenir annonceur Recrutement